



PLATEFORME REVENDICATIVE DE LA FSU HORS DE FRANCE ANNÉE 2025-2026

LES SYNDICATS DE LA FSU

- **luttent** pour les droits collectifs et individuels, avec intégrité et déontologie
- **défendent** sans les opposer toutes les catégories de personnels (enseignant-es et non enseignant-es) et tous les statuts (détachés et locaux)
- **sont force de propositions**
- **agissent** au sein du dialogue social et dans les instances
- **portent la voix des personnels** via les sections en lien avec les secteurs hors de France
- **instaurent** si nécessaire un rapport de force par l'action collective

SNEP, SNES et SNUipp revendiquent :

Pour l'enseignement français à l'étranger

- l'**arrêt de Cap 2030** dévoyant les moyens publics au bénéfice des partenaires privés
- le **renforcement de l'opérateur public AEF** : moyens budgétaires accrus, création de postes, priorité en terme de détachements, capacité d'emprunt immobilier
- un fonctionnement de tous les établissements **respectueux des textes et des droits des personnels** notamment sur le plan salarial et social
- un **renforcement de la politique d'inclusion** avec l'octroi de moyens ambitieux en termes d'effectifs de classe, d'encadrement et de formation adaptés et de la reconnaissance d'un "statut" d'AESH



Pour tous les personnels

- une véritable politique d'**égalité professionnelle** femme-homme
- l'amélioration du bien-être et des **conditions de travail** par l'action renforcée des CHSCT des établissements et de la formation de ses membres
- une réflexion sur l'impact environnemental de nos établissements et le bâti scolaire pour améliorer le cadre de travail
- une **formation continue** répondant aux besoins des personnels, sur le temps de travail, en présentiel
- un **réel dialogue social**, respectant les instances et les personnels
- le respect du **droit syndical** sans condition



Personnels recrutés localement

- le respect du **Guide de gestion** des personnels de droit local de 2017 et de la **circulaire 515** de l'AEFE : transparence du recrutement, reconnaissance de l'ancienneté, contrats de travail, grilles de rémunérations et progressions de carrières, transformation des CDD en CDI, droits à congé, protection sociale...
- la mise en place d'**exonérations totales ou d'aides** pour le paiement des frais de scolarité (y compris les droits de première inscription) de leurs enfants
- la possibilité pour les **ex recrutés locaux lauréats de concours** d'obtenir un détachement dès la fin de leur année de stage de titularisation
- le versement des équivalents de toutes les **primes et indemnités** de suivi servies aux personnels détachés

Personnels détachés

- la **fin du bornage** à 6 ans des détachements et l'accès à une **mobilité choisie**
- le relèvement de toutes les **ISVL/ ICCVL** à hauteur des besoins
- le versement des **indemnités et primes statutaires** à tous (prime d'attractivité) et aux CPE, Psy-EN, directeurs d'école (indemnités de sujétion spéciale) et PEPS
- l'**exonération complète des frais de scolarité** dont les droits de première inscription, les frais d'examens et les sections internationales
- un **avantage familial** défini comme une véritable prestation familiale
- de nouveaux **droits à congés** : solidarité familiale, proche aidant, mi-temps thérapeutique...
- lors des arrêts maladie, la fin du jour de carence et de l'amputation de 10% du salaire
- le respect des **lettres de mission des formateur-trices** sans ajout de missions complémentaires

